

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU VENDREDI 30 JUIN 2017

20h30

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2017

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. DEGREMONT, M. LANTEZ, Mme DUFRANNE, M. REGNIER, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU, Mme TRANNOY

Excusé : M. DECAUDAIN (pouvoir à Mme DUFRANNE)

Secrétaire de séance : Mme BODCHON-SEREIN

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire évoque la mémoire de Monsieur Francis LAMARQUE, décédé récemment, qui fut Premier Adjoint lors du précédent mandat.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 03 avril 2017.

2/ ELECTIONS SENATORIALES :

Le Conseil municipal est appelé à désigner trois délégués et trois suppléants chargés de voter lors des élections sénatoriales de septembre 2017.

Après avoir procédé à la mise en place du bureau électoral, composé de Monsieur LADAM, Président, de Madame BODCHON-SEREIN, secrétaire, de Monsieur LANTEZ et de Madame TRANNOY, chaque Conseiller est appelé à voter à bulletin secret.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur RUMEAU, en tant que Conseiller Régional, est déjà délégué et ne peut donc pas se porter candidat.

Une seule liste se présente sous le nom de « liste LADAM », composée de Madame BODCHON-SEREIN, Monsieur LADAM, Madame LEFEVRE, Monsieur DECAUDAIN, Madame MACUDZINSKI, Monsieur DEGREMONT.

Résultats du scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

La liste « LADAM » obtient 14 suffrages.

Sont donc déclarés élus délégués : Madame BODCHON-SEREIN, Monsieur LADAM, Madame LEFEVRE.

Sont déclarés élus suppléants : Monsieur DECAUDAIN, Madame MACUDZINSKI, Monsieur DEGREMONT.

3/ RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire expose que conformément aux annonces formulées lors de la campagne présidentielle, la possibilité est laissée aux communes qui le souhaitent de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Il rappelle que :

- Cette réforme a été imposée il y a deux ans contre l'avis du Conseil municipal
- Les experts dans le domaine de la chronobiologie et autres sciences de la pédagogie ne sont pas d'accord entre eux sur les avantages de la semaine de 4 jours et demi
- La commune de Nointel n'a pas les moyens d'organiser des TAPs en s'appuyant sur des organismes spécialisés (tels que Léo Lagrange) et qu'elle a organisé ses activités sous la forme annoncée de « garderies améliorées »
- Qu'il tient à préciser néanmoins que les personnels de la commune ont travaillé sérieusement mais avec « les moyens du bord »
- Qu'il en résulte quand même un coût non négligeable pour la commune (salaires et fournitures)
- Que le Conseil d'école vient de voter à l'unanimité le retour à l'ancien système

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Les enseignants souhaitant que les cours reprennent à 13h45 pour des raisons liées à la sieste des maternelles, les horaires seront donc les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45.

Monsieur LADAM tient à remercier Monsieur BANNERY et Madame LADAM d'avoir participé aux activités (jeu de Dames et lectures). Ces activités pourront perdurer à l'avenir sous une forme à définir.

Madame DOMINGOS-FREIRE pose le problème des conséquences sur les horaires des agents. Réponse donnée par Monsieur le Maire : la loi n'autorisant à diminuer les horaires des agents sans leur accord (et sans avoir à saisir le Comité Technique) qu'à hauteur de 10%, il faudra revoir l'organisation du travail pour chaque agent et modifier la répartition du travail.

Les pistes sont nombreuses :

- Nécessité d'une 3^e personne à la cantine
- Nécessité de plus de ménage dans les locaux communaux
- Augmentation des horaires de garderie le matin (dès 7h) et le soir (jusqu'à 18h30), à la demande de parents

Monsieur RUMEAU s'étonne qu'on ne puisse pas négocier avec les agents pour obtenir leur accord à une diminution plus importante. Il est répondu que la loi protège les personnels qui ont évidemment des impératifs financiers, peuvent notamment avoir souscrit des emprunts (avis de Madame GROBON), etc. Si l'accord des agents est obtenu pour une diminution plus importante, cette solution sera privilégiée. Sinon il faudra en rester aux 10%. Dans tous les cas, le Comité Technique Paritaire devra être saisi de par la seule modification des plannings.

Monsieur RUMEAU fait de nouveau valoir que les agents ayant des « droits mais aussi des devoirs » il y a probablement moyen d'obtenir d'eux une adaptation plus souple de leur part.

La question des horaires de l'école le matin est posée. Certains proposent de démarrer les cours à 8h30 (Monsieur DECAUDAIN et Madame MACUDZINSKI notamment). Monsieur le Maire répond que la question vient tardivement et qu'il ne convient pas de tout bousculer cette année sans avoir apprécié les conséquences d'une telle mesure. Une réflexion sera menée dans l'année pour aboutir à une décision pour la rentrée 2018/2019. Monsieur le Maire reconnaît que dans beaucoup d'écoles du secteur, le début des cours se fait à 8h30. La question pourrait d'autant plus se poser si à l'avenir il fallait faire deux services à la cantine. Suite à une question de Madame MACUDZINSKI, il est précisé que seuls trois agents ont du travail de ménage à faire dans leur fiche de poste. Et qu'hormis une ATSEM, tous les agents font du ménage en cas de remplacement durant l'année. Aucun agent, donc, ne refuse de faire du ménage, sauf indisponibilité.

Monsieur LADAM tient à remercier Madame LEFEVRE, Monsieur LANIAK et Madame JOURDAIN qui accomplissent un bon travail dans la gestion du personnel à l'école.

4/ MISE A JOUR DES STATUTS ET DES COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil communautaire a adopté le 22 juin 2017 une modification des statuts et une mise à jour des compétences de la Communauté de Communes afin d'appliquer les nouvelles dispositions de la loi Notré.

Chaque Conseil municipal des communes membres du Pays du Clermontois doivent délibérer pour valider ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces modifications.

5/ AVIS SUR LES STATUTS DU SEZEO :

Suite à la loi Notré et à la fusion des syndicats d'énergies préexistants en zone ELD (Entreprises Locales de Distribution) en un seul syndicat d'Energie, baptisé Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise (SEZEO), il est nécessaire de doter ce nouveau syndicat des statuts adaptés à ses compétences.

Chaque commune membre doit rendre un avis sur les statuts adoptés par le Comité Syndical du 16 février 2017, avant le 15 août 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rend à l'unanimité un avis favorable aux statuts proposés.

6/ AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUIVRY DU SEZEO :

La commune de Guivry a souhaité se retirer du SEZEO. Réuni le 04 mai 2017, le Comité Syndical a consenti à cette demande. Désormais chaque commune membre doit statuer sur la demande de retrait de la commune de Guivry.

A l'unanimité, le Conseil municipal rend un avis favorable à cette demande de retrait.

7/ DEVENIR DU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire expose que la nouvelle organisation du Diocèse rattache Nointel et trois autres communes à Clermont et non plus Pont-Ste-Maxence, ce qui rend moins nécessaire l'occupation du presbytère. De plus le départ de Sœur Benoît-Marie fait que le presbytère est actuellement inoccupé.

Le Père Grenier en charge de la paroisse de Clermont et l'association paroissiale s'interrogent sur l'utilité, pour eux, de garder l'usage du presbytère.

Dans un large débat furent évoqués les points suivants :

- L'origine de la propriété pour la commune
- Teneur du bail souscrit par le Diocèse
- Montant du loyer
- Solutions alternatives (location, vente, rénovation pour services communaux)
- Conformité du bâtiment pour certains usages
- Mise en sécurité pour recevoir du public
- Difficultés d'entretien du bâtiment et du jardin
- Absence de bénévoles actuellement au sein de l'association paroissiale
- Devenir de la salle paroissiale
- Problème des sources ou canalisations dans le jardin

Madame MACUDZINSKI émet l'idée de l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Monsieur RUMEAU évoque la possibilité de faire intervenir l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise), organisme émanant du Conseil Départemental pour aider les communes en la matière.

Monsieur le Maire explique qu'il a posé le problème pour que chacun puisse y réfléchir mais qu'il ne s'agit pas de brusquer les choses. Le Conseil municipal est d'accord pour laisser une année au Père Grenier et à l'association paroissiale pour prendre une décision.

Une réunion sera organisée dans quelques mois avec le Père Grenier et Madame Marie-José Meunier.

8/ QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des lettres de remerciements des Restos du Cœur, du Secours Catholique, du Secours Populaire et de la Ligue contre le Cancer suite aux subventions accordées en 2017
- Monsieur RUMEAU :
 - A propos des deux désordres mentionnés au précédent Conseil. Réponse de Monsieur le Maire : le regard cassé au droit de la propriété de Monsieur Goursolas a été réparé par les services communaux. Le regard d'assainissement objet d'un contentieux entre la Communauté de Communes et la société SPIE BATIGNOLES sera bientôt rebouché et la route regoudronnée par l'entreprise COLAS (donneur d'ordres : Communauté de Communes)
 - A propos des gens du voyage. Réponse de Monsieur le Maire : une aire de 20 places sera créée à court terme sur des terrains situés derrière l'espace Saint-Géran à Clermont (acquis récemment par la Communauté de Communes). L'aire de grand passage prévu route de Saint-Aubin est abandonnée, les propriétaires ayant entamé une procédure juridique pour contester le projet.
 - Le panneau annonçant les travaux rue de la Gare est obsolète et devrait être retiré. Réponse de Monsieur le Maire : il sera retiré d'autant que le busage prévu dans la sente en 2^e phase de travaux n'est plus d'actualité pour l'instant.
 - Il y a un point bas face au caniveau rue de la Gare. Réponse de Monsieur le Maire : effectivement, à cet endroit, depuis la construction de la route il y a 30 ans, la chaussée n'a pas de pente en long ni en travers et l'absence de

profondeur du fossé ne permet pas d'en recréer. Un busage complémentaire avait été réalisé lors de la confection de la route, ce qui avait atténué le désordre. C'est bien pour atténuer ce problème qu'il faudrait diminuer les quantités d'eau en busant la sente et en créant un bassin en eau de la rue du Lavoir.

- La commune est-elle informée du rôle de la Mission Locale pour laquelle elle paye une cotisation et fait-elle une information auprès des jeunes auxquels elle est destinée ? Réponse de Monsieur le Maire : il précise qu'il a été pendant 6 ans secrétaire du bureau de la Mission Locale, qu'il en connaît le fonctionnement et l'utilité. L'information a été faite plusieurs fois dans le Bulletin Municipal et la Directrice est venue présenter le service en Conseil municipal. Des dépliants sont sur les présentoirs à la Mairie. Bien sûr c'est à la nouvelle Directrice de faire connaître aux jeunes de 18 à 26 ans le rôle de la Mission Locale.
- Monsieur LANTEZ évoque le cas d'un locataire de l'ancien café « La Sila » qui semble en déshérence et dont le comportement peut inquiéter. Monsieur le Maire expose ce qu'il sait de cette personne, explique qu'elle est suivie par les services de la Gendarmerie et par lui-même.
- Mesdames DOMINGOS-FREIRE et MACUDZINSKI évoquent la demande de la Directrice du RAM de disposer d'une salle une matinée tous les deux mois pour réunir les assistantes maternelles de Nointel et du secteur. Réponse de Monsieur le Maire : il a effectivement reçu la Directrice. Un accord a été trouvé avec l'enseignante Madame DUSERRE qui décalera son occupation au jeudi. Le mardi matin sera donc libre pour le RAM à salle Henri Sénéchal. Madame LEFEVRE signale que cela entraînera une modification du ménage.
- Madame DUFRANNE (au nom de Monsieur DECAUDAIN) :
 - Confirmation que le 13 juillet il n'y aura pas de festivités (les festivités organisées ce jour-là ne trouvant plus de public)
 - Le « goûter des aînés » aura lieu le samedi 02 décembre.
 - Les cadeaux de Noël pour les enfants ont été choisis, les listes seront distribuées aux parents en septembre.
 - La jeune Aurore Olie a de brillants résultats en athlétisme : prévoir un article dans le Bulletin Municipal. Monsieur RUMEAU s'en chargera. Monsieur le Maire ajoute qu'il serait bon d'en faire de même pour d'autres enfants de Nointel ayant des réussites dans ce domaine ou dans d'autres.
 - Monsieur DECAUDAIN fait remonter des remarques sur les agents de cantine ou de garderie qui seraient parfois un peu rudes en paroles avec les enfants et peu amènes avec les parents. Mesdames MACUDZINSKI et DOMINGOS-FREIRE interviennent pour appuyer ces dires. Monsieur le Maire tient d'abord à dire que ces agents ont un travail délicat, devant s'occuper d'une cinquantaine d'enfants dans un local relativement petit. Une certaine discipline est indispensable et un certain apprentissage des règles de vie en communauté doit être demandé, ce qui est apprécié par beaucoup de parents. L'année prochaine une troisième personne sera employée à la cantine. Une réunion sera

effectivement organisée prochainement au cours de laquelle seront exposés et analysés les points soulevés au cours du Conseil municipal.

- Monsieur MAUROY signale qu'au milieu de la route du cimetière pousse une rangée d'herbes dont les racines à terme vont endommager la structure de la voirie. Monsieur le Maire a vu ce problème et précise que ce travail sera fait dès que possible et aussi route de la Couarde.
- Madame DUFRANNE signale qu'une sente en haut de Croisette mériterait d'être entretenue, les ronces du bois et des orties gagnant chez les riverains. Madame GROBON signale aussi une sente à entretenir ruelle des Ongres. Monsieur le Maire dit que le travail sera fait mais fait remarquer qu'il y a de nombreux chemins de brouettes qui ne sont plus utilisés et donc plus entretenus par les riverains eux-mêmes. Il précise qu'il n'est pas nécessaire d'attendre un Conseil municipal pour lui signaler ce type d'anomalies.
- Monsieur MAUROY signale qu'un fossé, chemin de Saint-Aubin, mériterait un petit entretien pour que l'eau y parvienne mieux.
- Monsieur THOMAZON signale que le Téléthon sera organisé le samedi 09 décembre à Nointel. Marche sur 10kms. Repas. Il lance un appel aux Conseillers volontaires pour aider ou participer.
- Monsieur MAUROY fait remarquer que les photos IGN de la salle de Mairie vont devenir caduques après le remembrement. Monsieur le Maire répond qu'elles auront toujours leur utilité comme témoignage du passé. Elles sont d'ailleurs esthétiques bien que se dégradant avec le temps. Il faudra voir avec Monsieur EVRARD s'il peut encore en procurer de plus récentes à la commune ou avec toutes autres personnes ayant des compétences en la matière.
- Madame BODCHON-SEREIN signale que les commissions de la Communauté de Communes ont été élargies après acceptation de toutes les demandes des Conseillers municipaux de Nointel. Sont concernés Madame BODCHON-SEREIN, Monsieur REGNIER et Monsieur RUMEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h45.

A Nointel, le 07 juillet 2017.

Le Maire,
Philippe LADAM